

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE



RAPPORT ANNUEL

2
0
2
4



Sur le prix et la qualité du
Service Public d'élimination
des déchets ménagers
et assimilés



SICTOM du Haut-Jura

2 chemin de la soule

ZI du plan d'acier

39200 SAINT-CLAUDE

Tél : 03.84.45.52.98

sictom-du-haut-jura@sictomhautjura.fr

SOMMAIRE

I. Présentation générale

pages 4-7

II. La collecte

pages 8-18

III. Les déchetteries

pages 19-25

IV. Les indicateurs financiers et la Redevance Spéciale

pages 26-30

V. Compostage et communication

pages 31-34

2024 s'achève avec une avancée importante dans les différents chantiers initiés en début de ce mandat.

Tout d'abord, avec la poursuite du déploiement des conteneurs-semi-enterrés dans les communes de notre territoire. Avec les nouvelles implantations réalisées cette année, près de 90% de nos usagers sont désormais desservis par des points d'apports volontaires pour leurs déchets résiduels et leurs déchets d'emballages. Je rappelle qu'il s'agit d'un travail mené en concertation avec les élus de chaque commune et je profite ici de l'occasion pour leur adresser mes remerciements sincères. Il aura fallu de la patience et de la pédagogie pour faire adopter ce parfois compliqué, mais raisonnable changement. Le prix de revient d'une tonne collectée est sans équivoque. **86.30€/tonne** pour un service en point d'apport volontaire contre **287.00€/tonne** pour un service en porte à porte.

Ensuite, le travail initié pour la refonte de notre redevance spéciale, qui n'était plus adaptée au mode de collecte en points d'apport volontaire, et qui nécessitait d'être réajustée afin que chaque producteur de déchets assimilés non ménagers contribue de manière équitable au financement du service. Arrivé du chantier à son terme, première application des nouveaux modes de calculs et tarifs en cette fin d'année 2024.

Puis surtout, le démarrage des travaux de construction de la nouvelle déchèterie sur la commune de Saint-Claude. Étudiée pour répondre à la multiplication des nouvelles filières de tri dans le cadre des filières REP à venir, les premiers coups de pelles ont débutés fin août 2024, pour une inauguration du site prévue courant 2025 si il n'y a pas d'imprévus. Entièrement couverte, les usagers seront accueillis dans de meilleures conditions et le nouveau site apportera un cadre de travail plus adapté pour les agents. C'est un investissement sans précédent pour le Sictom qui a contractualisé un emprunt de **1 864 926.00 €** pour financer le projet.

Pour 2025, gardons à l'esprit que nous devons renouveler notre engagement en faveur d'un meilleur tri des déchets. Les caractérisations menées au CDTOM montrent une baisse importante de qualité dans les déchets collectés.

Les coûts de traitement facturés par le SYDOM du JURA sont en hausse cette année ; Ce qui représente un impact sur les coûts de traitement supportés par le Sictom du Haut-Jura de 222 000 € à tonnage constant.

Plus que jamais, n'oublions pas que trier compte vraiment, et que réduire nos déchets c'est important!

Le Président du SICTOM du Haut Jura,

Francis LESEUR.

I. LE TERRITOIRE

1.1 Présentation générale

Crée par arrêté préfectoral du **21 octobre 1974**, Le SICTOM, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, assure pour l'exercice 2024 les compétences suivantes :

- ♦ La collecte des ordures ménagères et assimilées (bacs gris et bleus/jaunes, conteneurs semi-enterrés gris et bleus/jaunes),
- ♦ Gère en régie 7 déchetteries réparties sur son territoire,
- ♦ Exerce le transfert des déchets issus des déchetteries vers l'installation de stockage de déchets non dangereux de COURLAUX.
- ♦ Gère deux quais de transfert d'ordures ménagères pour le compte du SYDOM du JURA,

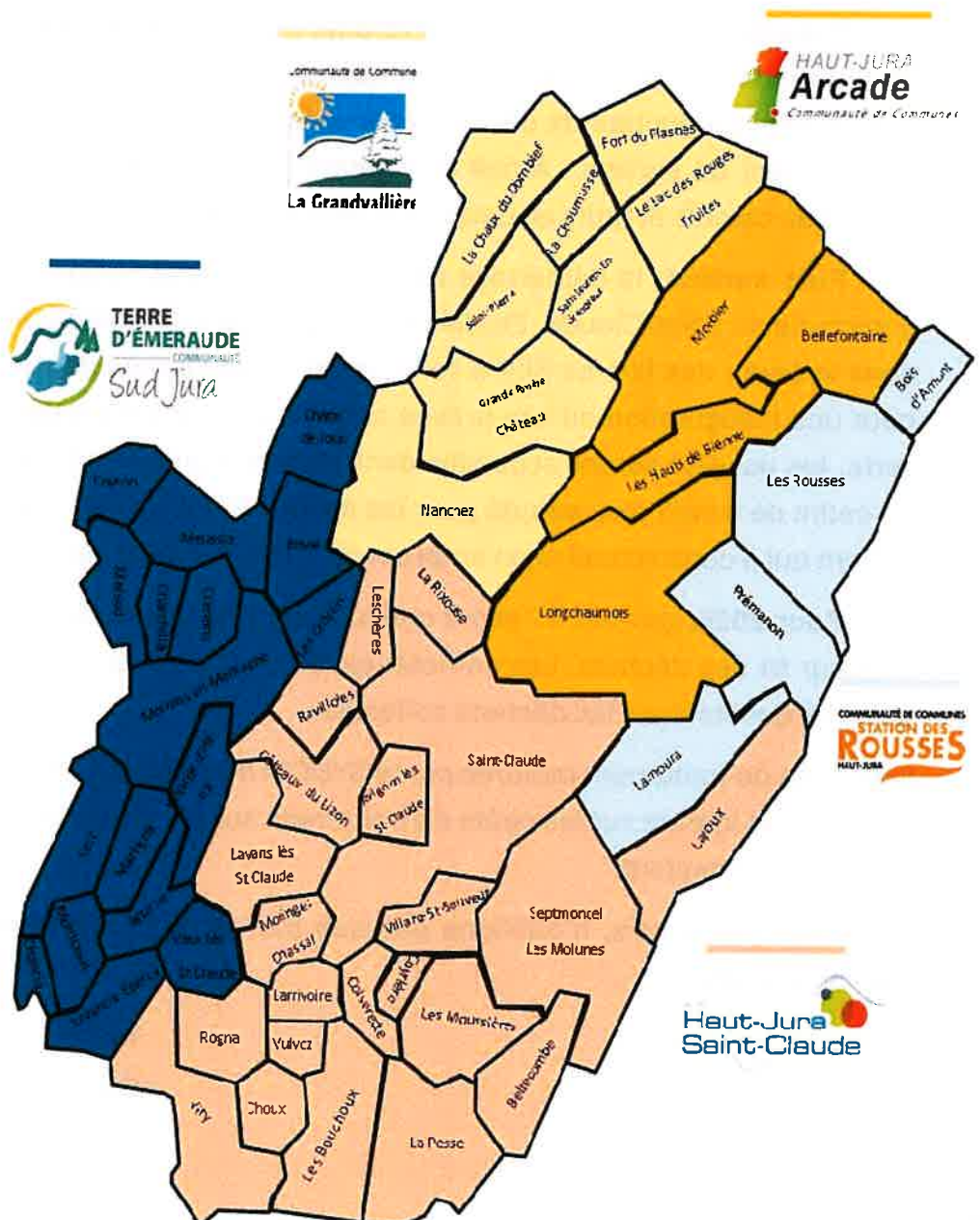
Le transfert et le traitement des ordures ménagères est délégué au SYDOM du JURA. Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par incinération et les déchets recyclables issus du bac de tri sont triés au Centre Départemental de Tri des Ordures Ménagères de Lons-Le-Saunier.

Le Sictom du Haut-Jura est composé de **5 Communautés de Communes adhérentes** :

- la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude
- la Communauté de Communes Terre d'Émeraude
- la Communauté de Communes de la Station des Rousses
- la Communauté de Communes de la Grandvallière
- la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade

Population desservie :

56 795 habitants.



1.2 Composition du Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 66 délégué(e)s titulaires.

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur François LESEUR qui est assisté dans ses fonctions par 4 Vice-Présidents.

Le Bureau Syndical est composé de 12 membres : le Président, les 4 Vice-Présidents et 7 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en Commission.



François LESEUR

PRÉSIDENT

Conseiller Municipal

Mairie de LAMOURA

Alain BERNARD

1er Vice-Président

Adjoint à la mairie de Saint-Claude

Gérald MELESI

2ème Vice-Président

Adjoint à la mairie de Vaux-lès-Saint-Claude

Christian CAMELIN

3ème Vice-Président

Conseillé municipal mairie des Hauts-de-Bienne

Fabien MOREL

4ème Vice-Président

Conseiller municipal mairie de Nanchez

1.3 Données sociales au 31/12/2024

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE



1 agent (soit 2,38%) de catégorie A

2 agents (soit 4,75%) de catégorie B

37 agents (soit 92,87%) de catégorie C

78 jours de formation

Les agents du SICTOM du Haut-Jura bénéficient de formations auprès de plusieurs organismes. CNFPT, CFCR, AFTRAL, ABSKILL, KINE France PREVENTION et JVS

7 accidents de travail

Ayant nécessité un arrêt de travail de l'agent.

La MNT garantit le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail.

Le SICTOM du Haut-Jura prend en charge 15 €, le reste est à l'agent.

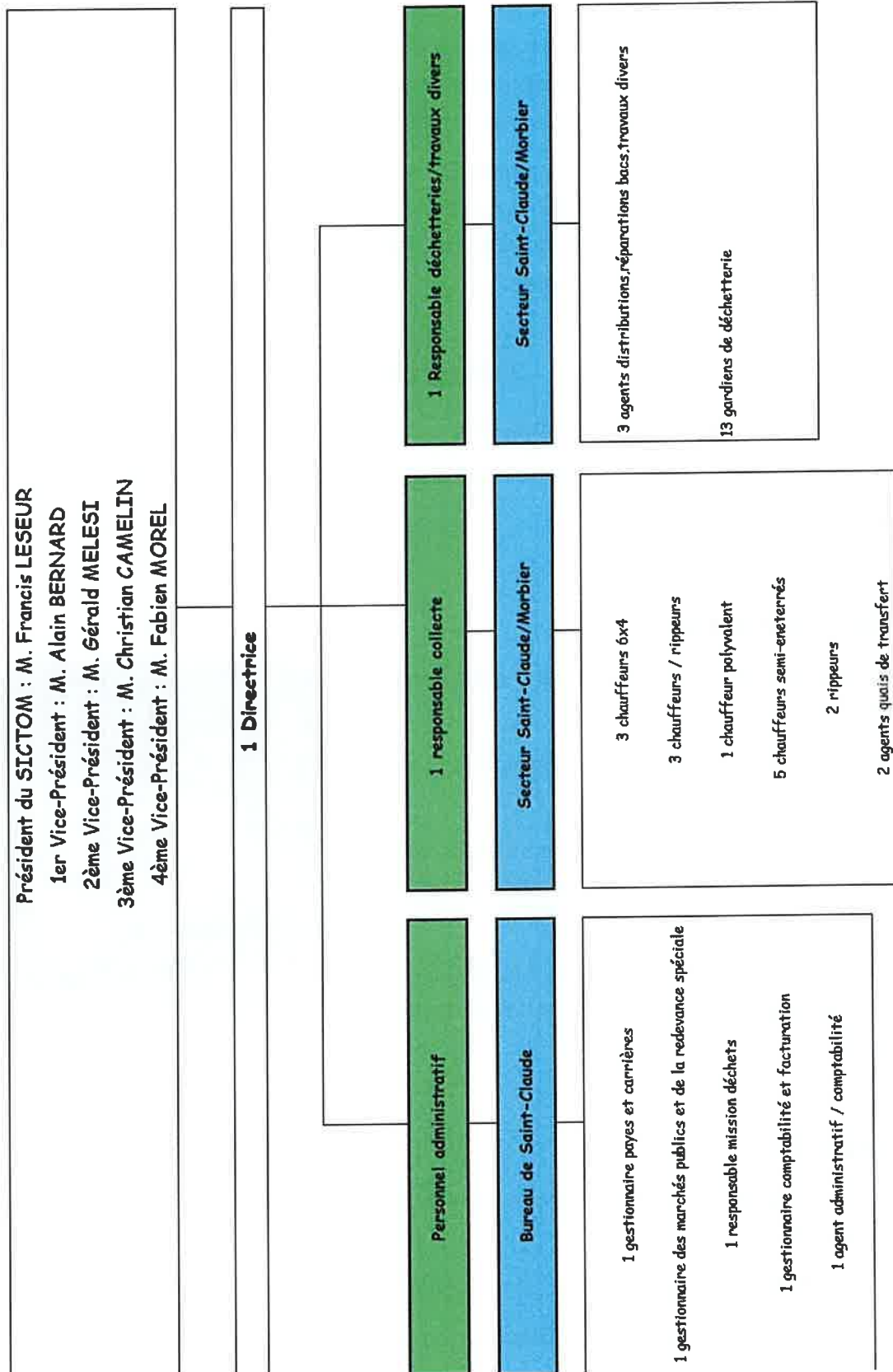
Le CNAS ou Comité National des Œuvres Sociales

Tous les agents du SICTOM du Haut-Jura sont adhérents depuis le 1er janvier 2021.

Au bon vouloir de l'agent, les titres restaurant

Ils sont d'une valeur de 6€, le SICTOM du Haut-Jura prend en charge à hauteur de 57,5 %

SICTOM du HAUT-JURA - ORGANIGRAMME



Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le



ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE

II. LA COLLECTE DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE



2.1 Organisation et fréquence de collecte

En 2024, les usagers du Sictom du Haut-Jura sont collectés pour partie en porte à porte et pour partie en points d'apports volontaires. Le déploiement des conteneurs semi-enterrés se poursuit afin de devenir le mode de collecte unique en vigueur au 1er janvier 2026.

La collecte s'effectue du lundi au vendredi. Les OMR sont collectées toutes les semaines, les emballages recyclables toutes les semaines, tous les 15 jours pour les plus petites communes ou les points moins fréquentés. Des collectes supplémentaires sont organisées en période de forte affluence touristique (été /hiver) sur les secteurs concernés.

2024 en chiffres :

- => **8** communes desservies en porte à porte
- => **45** communes desservies en conteneurs semi-enterrés et **2** partiellement équipées
- => **147 493** Kilomètres parcourus

Les moyens techniques :

- => **6** véhicules type EVOLUPAC pour la collecte des points semi-enterrés
- => **4** bennes ordures-ménagères classique pour la collecte des bacs roulants
- => **5** bennes 6x4 AMPLIROLL pour le transport des caissons de déchetterie, la collecte du papier (4m3), le lavage des conteneurs semi-enterrés.
- => **3** véhicules utilitaires utilisés pour la collecte du papier carton en régie, ainsi que la livraison/réparation des bacs roulants.



Les tonnages 2024 :

12 305.75 tonnes de déchets ménagers (**216.67 kg/Habitant**) ont été collectés puis traités par le Sydom du Jura dont :

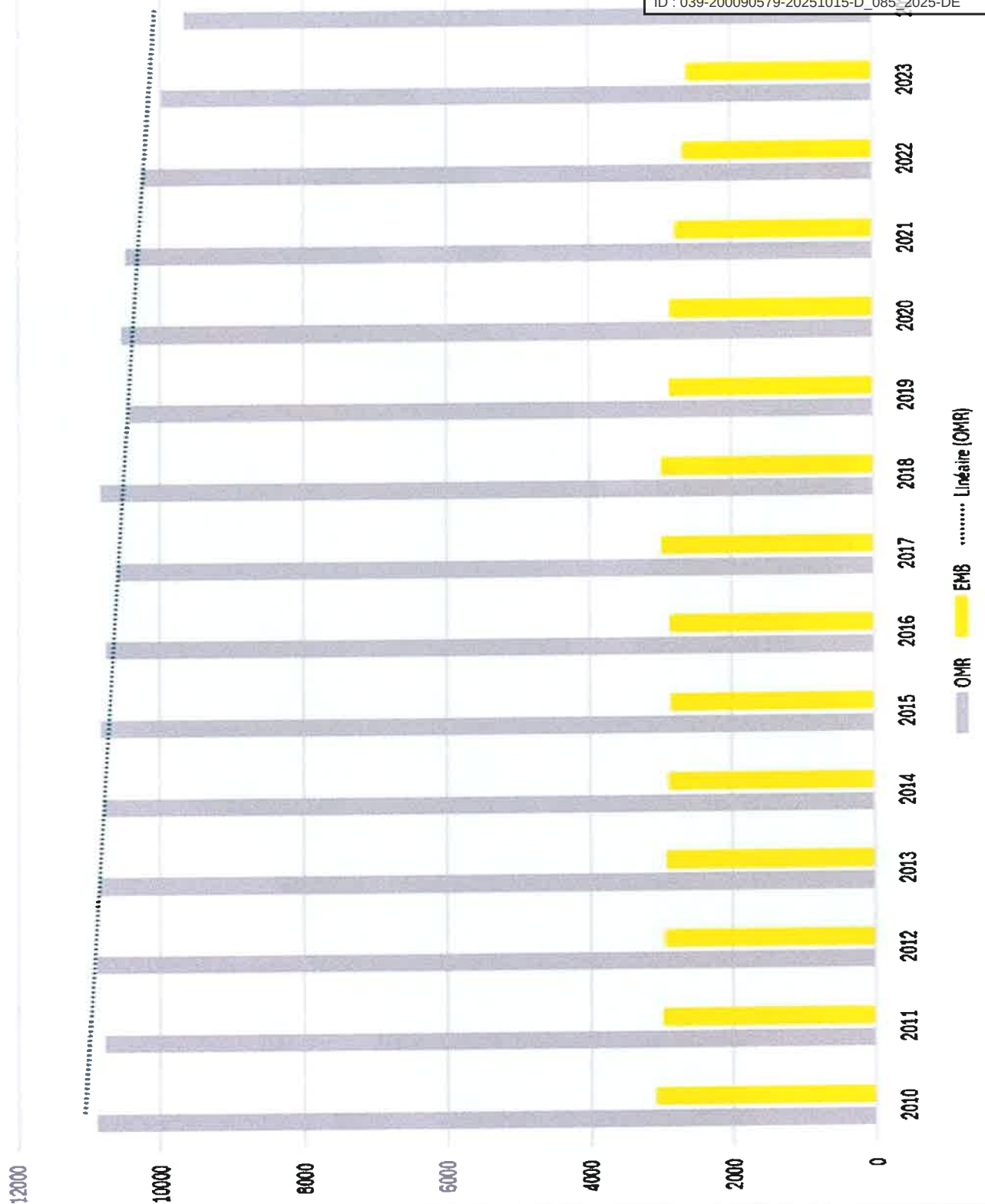
9 680.01 tonnes d'OMR grises collectées **soit 170.44 kg/habitant**

(en baisse de 312.81 tonnes soit -3.13% par rapport à l'année 2023)

2 625.74 tonnes de déchets recyclables bleus/jaunes **soit 46.23 kg/habitant**

(en hausse de 11.93 tonnes soit +0.46% par rapport à l'année 2023)

Evolution des tonnages traités depuis 2010



L'année 2024 montre encore une **baisse** des tonnages collectés en ordures ménagères (gris + jaune) avec **300,88 tonnes** collectées en **moins** soit une **diminution** de **2,39 %**.

La production par habitant, reste **inférieure** à la moyenne nationale qui s'élève à **249 Kg**.

2.2 Le déploiement des conteneurs semi-enterrés

31/12/2024 :

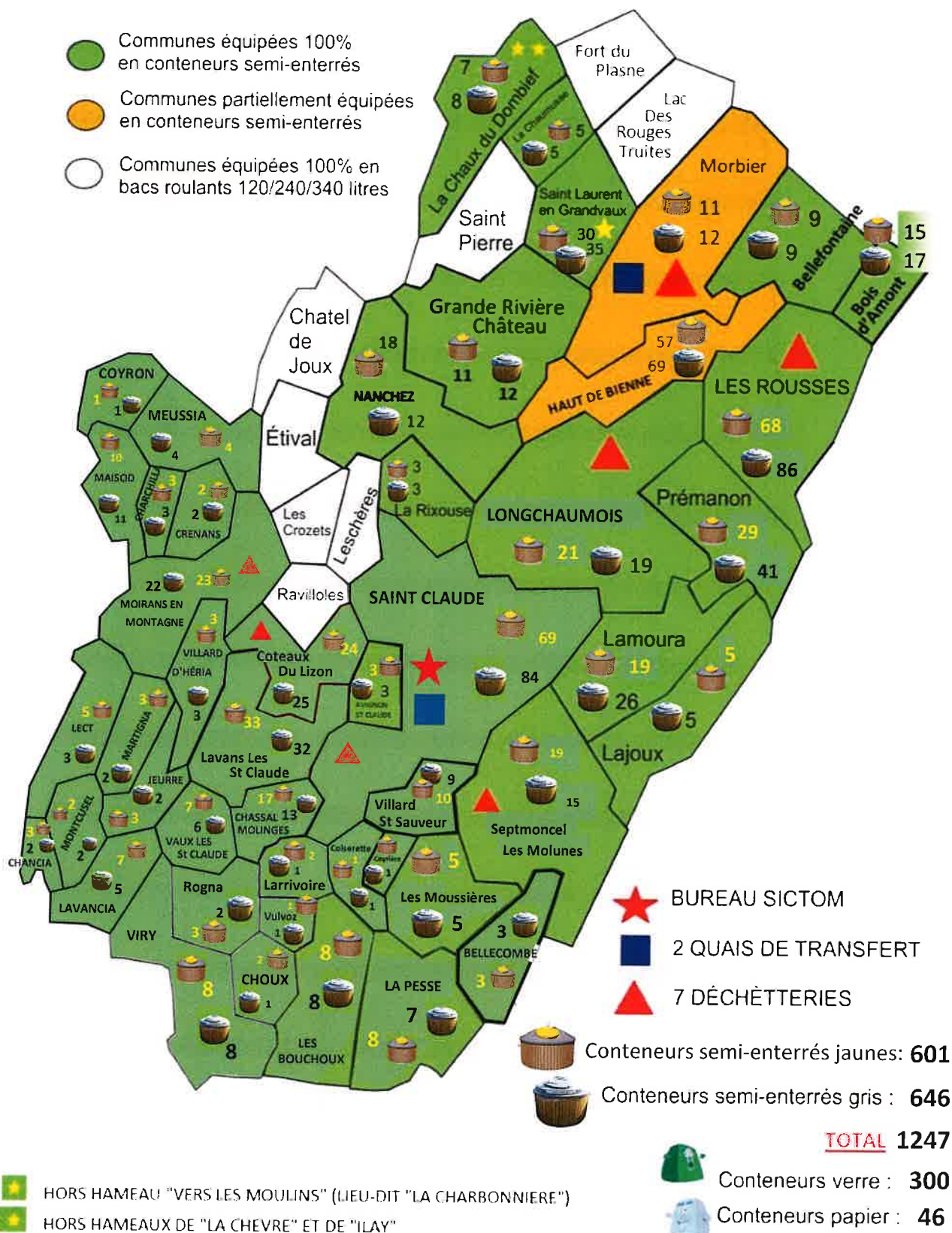
Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE

Berger Levrault



L'entretien des conteneurs semi-enterrés (lavage-réparation) est assuré en régie par le SICTOM du HAUT-JURA au moyen de l'unité de lavage.

Pour les habitations encore non desservies par un point semi-enterré et équipées de conteneurs individuels, les conteneurs sont mis gratuitement à la disposition des particuliers, collectivités, administrations et quelques entreprises. La réparation des bacs est assurée par le SICTOM.

Les communes nouvellement équipées en 2024 :

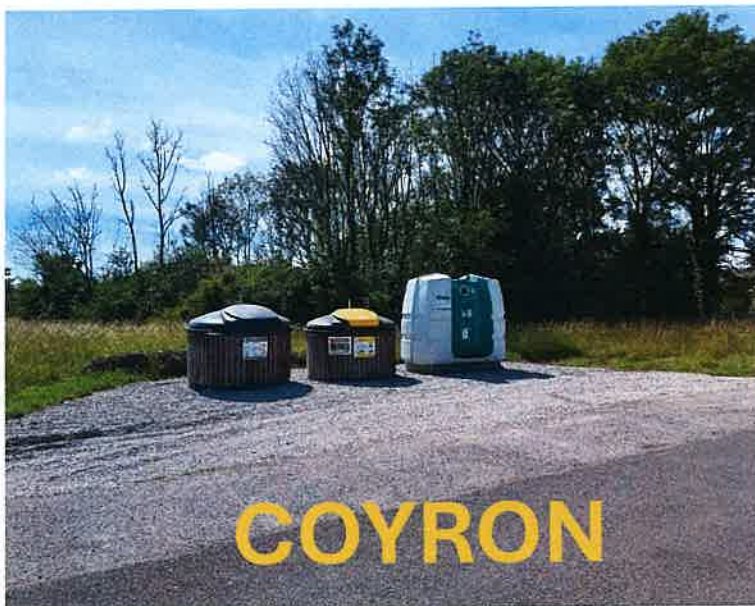
Envoyé en préfecture le 21/10/2025

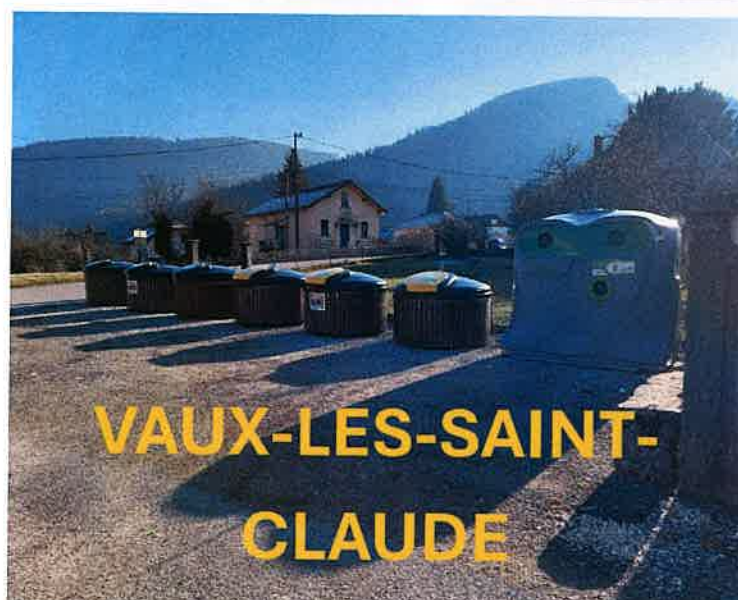
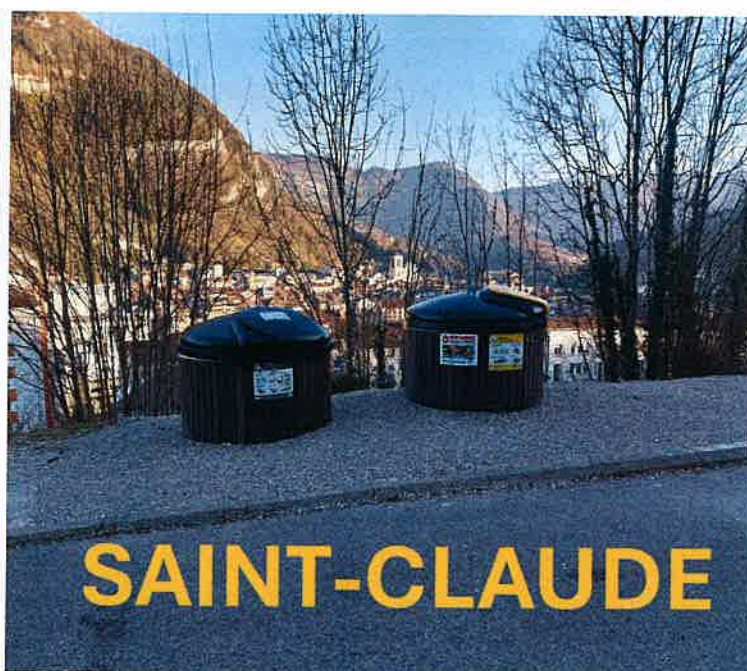
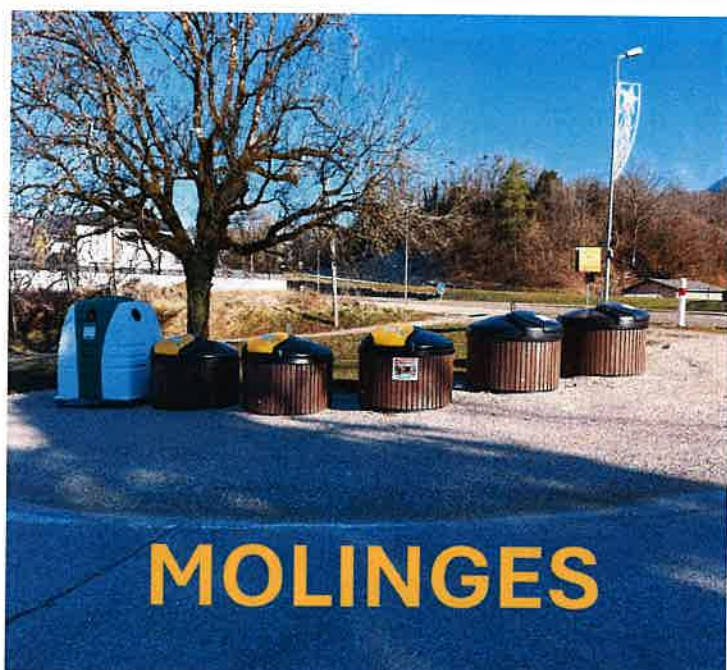
Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE





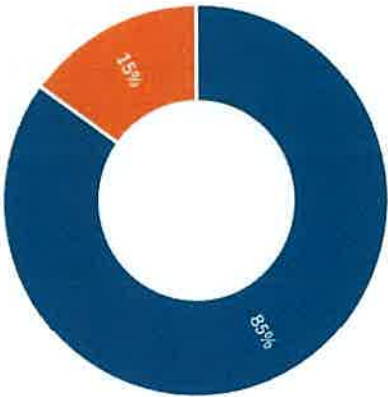
2.3 Tonnages 2024 livrés aux quais de transferts :

2024	QUAI SAVINE				QUAI PLAN D'ACIER			
	Porte à Porte		Semi-enterrés		Porte à Porte		Semi-enterrés	
janv-24	47 940	14 220	339 840	101 535	64 650	26 020	400 390	101 820
févr-24	32 840	12 880	296 260	70 340	45 040	27 450	362 470	79 500
mars-24	28 340	13 380	273 580	69 560	46 730	26 420	370 410	74 035
avr-24	20 800	15 920	284 880	60 140	68 580	25 790	405 490	98 795
mai-24	36 300	15 800	287 360	77 760	48 180	28 760	400 290	104 995
juin-24	31 580	13 000	265 600	73 360	46 740	20 020	268 745	94 975
juil-24	45 380	17 640	332 860	85 320	550 220	22 590	468 275	121 065
août-24	34 680	14 340	310 080	89 720	27 820	15 450	404 630	104 610
sept-24	37 120	13 720	271 840	105 500	29 010	14 290	377 695	106 160
oct-24	35 140	16 640	297 360	93 480	28 620	18 630	448 115	114 420
nov-24	27 040	13 280	262 300	74 000	30 780	14 760	350 870	88 150
déc-24	42 980	15 180	315 020	86 580	15 550	7 600	463 590	126 140
	420 140	176 000	3 536 980	987 295	1 001 920	247 780	4 720 970	1 214 665

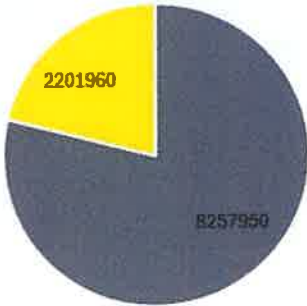
GRIS	9 680,01
JAUNE	2 625,74
TOTAL	12 305,75

Répartition des tonnages OM (Gris+Bleu) par mode de collecte

■ OM collectée en PAV ■ OM collectée en PAP

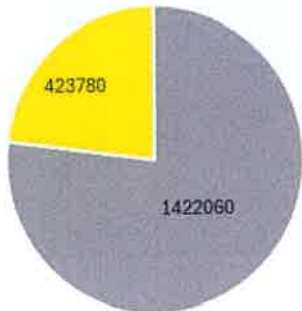


Répartition OMR/EMBALLAGES collectés en PAV semi-enterrés



■ OMR ■ EMBALLAGES

Répartition OMR/EMBALLAGES collectés en Porte à Porte



■ OMR ■ EMBALLAGES

2.4 Les collectes spécifiques / le Verre et le Papier

Les collectes du verre et du papier s'effectuent en bornes d'apport volontaire aériennes de 4m³.

Toutes les communes sont équipées d'au moins un conteneur à verre.

Afin d'éviter l'engorgement du papier dans les bacs de tri, certaines communes disposent de conteneurs spécifiques. (Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude, Saint-Lupicin, Moirans-en-Montagne, Morbier, Morez, Bois d'Amont, Les Rousses, Saint-Laurent et Septmoncel).

Les 2 flux sont collectés en déchetterie.



Le tonnage du verre collecté par **MINERIS** est en baisse pour 2024. Il s'élève à **2 044.97 t** (- 5.70% par rapport à 2023 soit moins 123.57 tonnes)

Soit : **36,00 Kg/an/hab.** pour un total de **298 conteneurs** (pour info : moyenne nationale : **33 Kg/hab.**)

46 conteneurs à papier sont en place, le tonnage collecté en 2024 reste stable par rapport à 2023 avec un total de **134,89 t**.



2.5 La collecte du carton des professionnels en

Depuis le 18 juin 2020, les commerçants, artisans, collectivités et administrations des communes de Bellefontaine, Morez, Prémanon, Les Rousses, Bois d'Amont, Saint-Laurent-En-Grandvaux, La Chaux du Dombief, Grande-Rivière, Nanchez, Morbier, Longchaumois et Lamoura, Lavans-lès-Saint-Claude, Vaux-lès-Saint-Claude, Molinges, Saint-Claude (quelques points), le Lac des Rouges Truites, Saint-Pierre et Leschères bénéficient de bacs roulants violets pour entreposer leurs cartons.

Au total, **168 conventions** ont été signées.

Une benne de collecte passe tous les jeudis en s'organisant avec les semaines paires et les semaines impaires sur les communes citées.

Les associations Saint-Michel le Haut et l'ALCG organisent des collectes également.



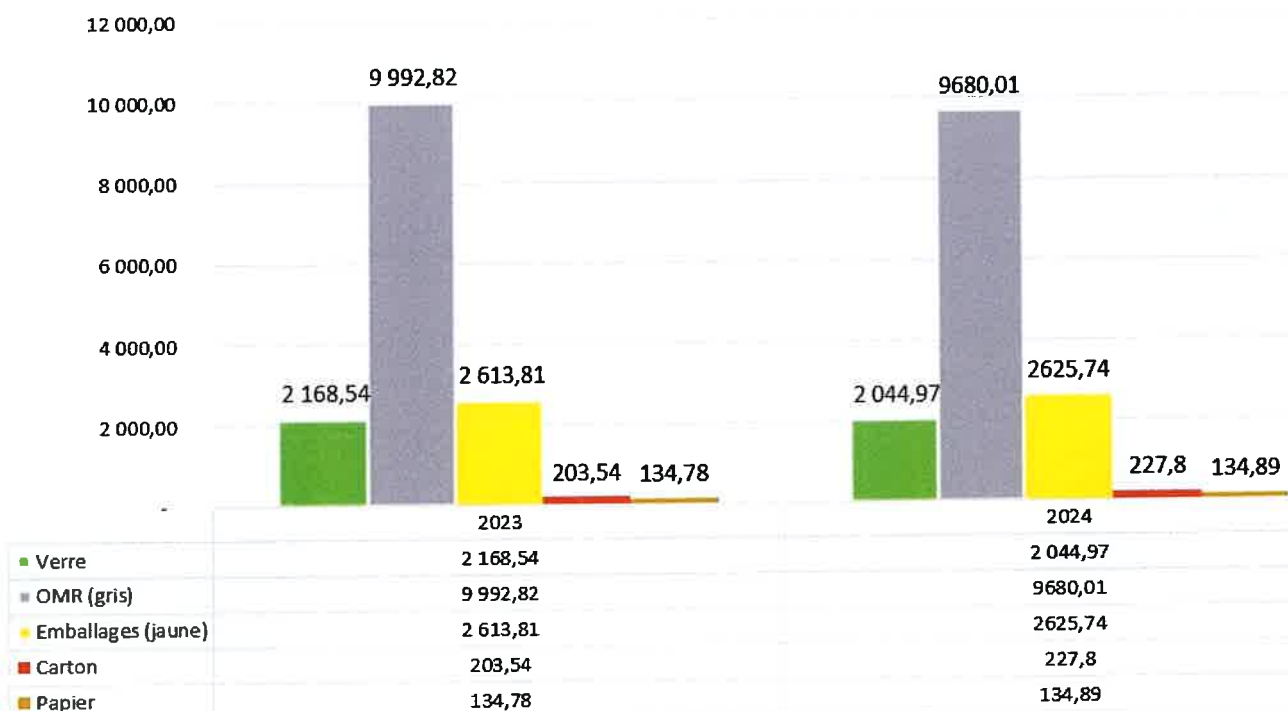
Carton collecté par les associations Saint Michel le Haut et ALCG : **64.47 t**

Carton collecté par le SICTOM du Haut-Jura :

- Utilitaires : **27.79 t**
- BOM : **135.54 t**

Total : **227.80 t**

Comparatif 2023-2024 des tonnages collectés



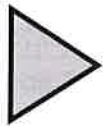
Les principaux flux : Récapitulatif



Bac gris

9 680.01 tonnes
170.44 kg/an/hab.

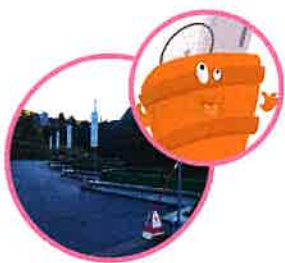
- 3.13 %
/2023



Bac jaune

2 625.74 tonnes
46.23 kg/an/hab.

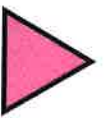
+0.46 %
/2023



Déchetteries

11 477.285 tonnes
202.08 Kg/an/hab.

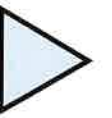
+ 4.46 %
/2023



Papier

255.90 tonnes
4.50Kg/an/hab.

+ 4.22%
/2023



Verre

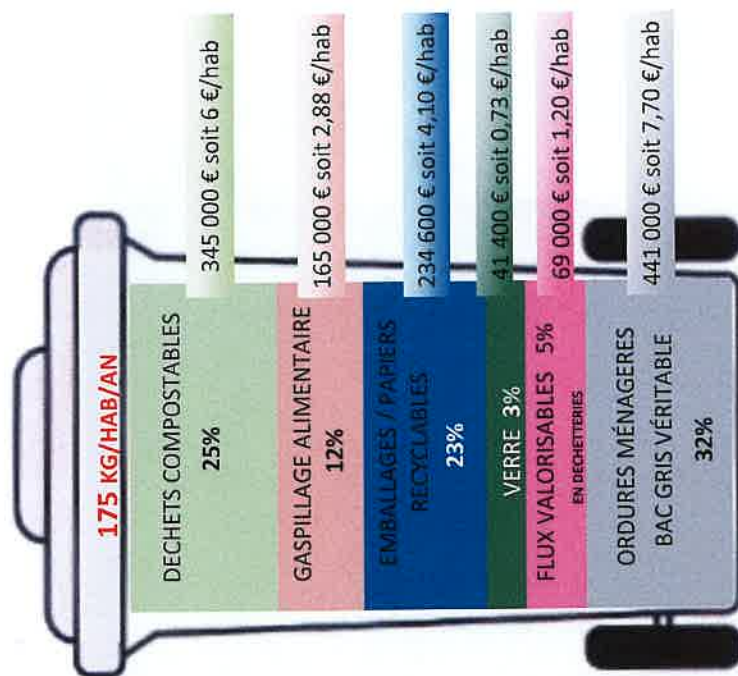
2 044.97 tonnes
36.00 kg/an/hab.

- 5.70 %
/2023



Focus sur le contenu des bacs et conteneurs semi-enterrés collectés par le SICTOM du Haut-Jura
puis transférés à l'usine d'incinération du SYDOM du Jura

SUR 10 000 T DE GRIS "COLLECTÉS"

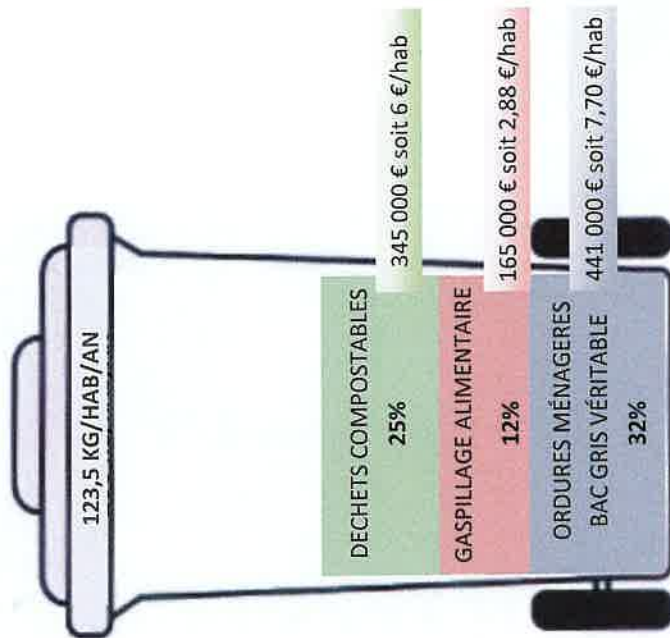


COÛT DU TRAITEMENT

sur 10 000 Tonnes DE GRIS COLLECTÉS

1 380 000 € soit 24,00 €/HAB

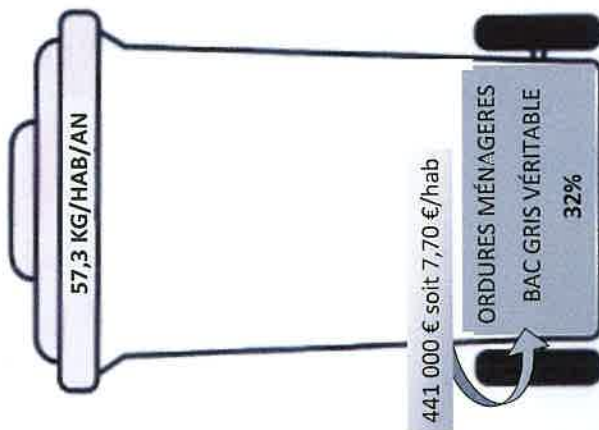
À la charge du SICTOM du Haut-Jura



COÛT DU TRAITEMENT

951 000 € sur 6900 Tonnes "RESTANTE"

951 000 € sur 6900 Tonnes



COÛT DU TRAITEMENT

SI LES CONTENANTS POUR LE GRIS
NE CONTIENNENT QUE DU GRIS

Dépense de 345 000 € soit 6 €/an/hab

Focus: Emballages Recyclables + Verre + Valorisable en déchetteries

Évitable juste par respect des Consignes de tri et Utilisation des Equipements déjà en place

Nouveau véhicule :

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE



Livré le 5 décembre 2024, le SICTOM du Haut-Jura a fait l'acquisition d'un nouveau camion. Celui-ci permet la collecte des conteneurs semi-enterrés.



III. LES DÉCHETTERIES

A) Organisation générale

Le SICTOM du HAUT-JURA dispose au total de :

- 2 déchetteries principales : SAINT-CLAUDE (Plan d'Acier) et MORBIER (Col de la Savine)
- 5 déchetteries relais : MOIRANS en MONTAGNE— SAINT- LUPICIN— LONGCHAUMOIS— LES ROUSSES— SEPTMONCEL

Le gardiennage des déchetteries et le transport des déchets en régie, représentent 35 emplois à plein.

B) Condition d'accès et matériaux acceptés

Accès aux déchetteries :

- Les particuliers habitant une commune adhérente au SICTOM du HAUT-JURA, ont accès gratuitement aux déchetteries.
- Les déchetteries sont accessibles aux artisans à titre onéreux. (sauf pour le papier, le carton, la ferraille, le mobilier et les DEEE qui sont accueillis à titre gratuit). Les industriels quant à eux, sont facturés pour tout type de dépôt.

Les principaux déchets acceptés en déchetteries



3.1 Les horaires d'ouverture:

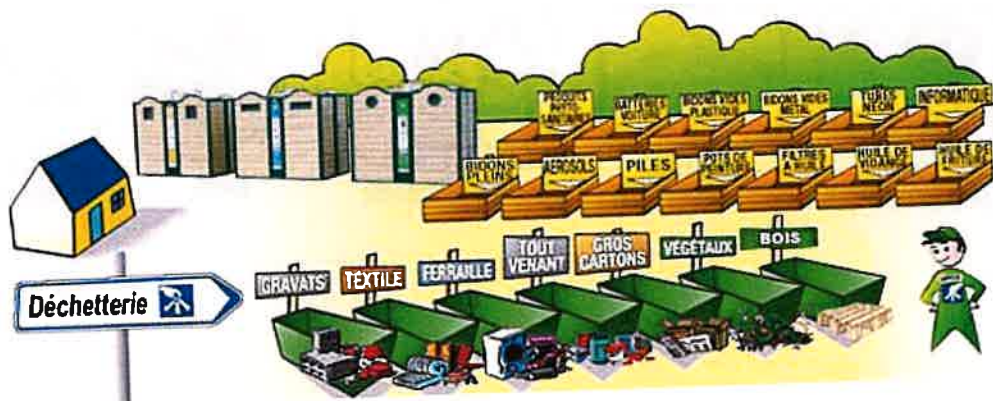


Horaires d'ouverture de nos 7 déchetteries (celles-ci sont fermées les dimanches et jours fériés)

OUVERT

FERMÉ

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	08h15-12h45	13h15-17h00	08h15-12h45	13h15-17h00	08h15-12h45	13h15-17h00	08h15-12h45	13h15-17h00	08h15-12h45	13h15-17h00	08h15-12h45	13h15-17h00
SAINT-CLAUDE Z.I du Plan d'Acier - 17, rue des Frères Lumières												
MORBIER Col de la Savine												
LES ROUSSES Route de la Faucille												
SAINT-LUPICIN Rue du Curé Marquis												
MOIRANS-EN-MONTAGNE Impasse du Mont Robert												
SEPTMONCEL Sur le Chapy												
LONGCHAUMOIS Le Grareychet												



3.2 Comparatif des passages toutes déchetteries 2023/2024 :

DECHETTERIES	PARTICULIERS			PROFESSIONNELS		
	2023	2024	VARIATIONS	2023	2024	VARIATIONS
LA SAVINE	27 702	29 364	+ 6 %	196	242	+23.47 %
LES ROUSSES	20 949	21 192	+ 1.16 %	33	17	-48.48 %
LONGCHAUMOIS	4 093	5 002	+ 22.21 %	0	0	0 %
MOIRANS-EN-MONTAGNE	16 179	17 751	+ 9.72 %	9	36	+ 300 %
SEPTMONCEL	5 312	5 858	+ 10.28 %	7	22	+ 214.29 %
SAINT-CLAUDE	28 396	29 955	+ 5.49 %	378	294	- 22.22 %
SAINT-LUPICIN	14 512	16 582	+ 14.26 %	5	5	0 %
TOTAL	117 143	125 704	+7,31 %	628	616	- 1.91 %
TOTAL	TOTAL DES PASSAGES 2023			117 771	- 3 106	- 2,57 %
	TOTAL DES PASSAGES 2024			126 320	+ 8 549	+ 7%



3.3 Synthèse des tonnages collectés et traités en 2024 :

ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE

Type de déchets en tonnes	2023	2024	Kh/hab	Variation en %
Articles de sports loisirs	0	29.759	0.52	-
Ampoules / Néons	2,837	3,168	0,06	+ 11,67 %
Batteries	20,187	19,975	0,35	- 1,05 %
Bois	1 471,260	1 580,560	27,89	+ 7,43 %
Carton	581,620	563,080	9,94	- 3,19 %
Cisaille	15,240	25,260	0,44	+ 65,75 %
DEA	1 388,320	1 525,960	26,93	+ 9,91 %
DEEE	553,675	584,097	10,31	+ 5,49 %
Déchets verts	1 499,281	1905,500	33.55	+ 27,09 %
DMS	130,552	129,895	2,29	- 0,50 %
Ferraille	685,820	715,480	12,63	+ 4,32%
Filtre à huile	2,017	1,588	0,02	- 21,27%
Huile de cuisine	10,187	10,166	0,18	- 0,21%
Huile de vidange	26,642	30,240	0,53	+ 13,50%
Nespresso (capsules)	3,490	2,600	0,04	-25,50 %
Papier	245,540	255,900	4.52	+4,22 %
Piles	6,013	7,117	0,125	+ 18,36%
Plastiques durs	244,540	293.360	5,16	+ 19.96 %
Plastiques souples	0	37.400	0.66	-
Plâtre	363,380	353,150	6,23	- 2,82 %
Pneus	185,571	185.900	32.17	+0.18 %
Tout-venant	1 382,240	1 172,160	20,69	- 15,20 %
Verre	2 168,540	2 044,970	36,09	- 5,70 %
TOTAL GENERAL	10 986,952	11 477.285	202.08	+4.46 %
Gravats	1 757,910	1734,400	30.53	-1,34 %

3.4 Filières de reprise des déchets

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE

2024
Berger
Levrault

TYPE		DESTINATION
ASL	Articles Sport et Loisirs	Collectés par Demain Environnement pour le compte d'Ecologic
BATTERIES	Véhicules légers	Collectées et valorisées par Récup'39 à ST-CLAUDE
BOIS	Traité ou non traité	Broyé par RECUP'39 à ST-CLAUDE
CAPSULES NESPRESSO	Capsules - dosettes pour cafetières Nespresso	Prises en charge par la société SUEZ
CARTON	Sec et propre	Compacté par Récup'39 à ST-CLAUDE - recyclé par GEM DOUBS à NOVILLARS (25)
CARTOUCHES D'ENCRE	Laser et jet d'encre	Prises en charge par la société Demain Environnement
DEA	Éléments d'ameublement	Collectés par SERRAND SA - 01 DORTAN pour le compte d'Ecomaison
DECHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	Solvants, diluants	Collectés par Triadis Services et traités par Trédi Salaise (38)
	Peintures, vernis, colles déchets toxiques divers	
	Phytosanitaires (désherbants, insecticides...)	
	Néons, ampoules	Collectés par Demain Environnement et traités par Triade Électronique
DÉCHETS VERTS	Tailles de haie, branches d'égoutage, feuillage, tonte de gazon...	Pris en charge par GOYARD ST-PIERRE et par DORTAN COMPOST
DEEE	Écrans, appareils électriques divers et gros électroménager froid (réfrigérateurs...)	Collectés par Demain Environnement pour le compte d'Ecosystem
	Gros électroménagers hors froid	Collectés par Godard pour le Compte d'Ecosystem
FERRAILLE	Tuyaux, barres, tôles, objets en métal, jantes, vélos	Reprise par Récup'39 à ST-CLAUDE
FILTRES À HUILE	Véhicules légers et motoculture	Collectés par TRIADIS et traités par CHIMIREC (39)
GRAVATS MÉNAGERS	Béton, briques, tuiles, faïence...	Déposés chez Goyard à ST-PIERRE
HUILES USAGÉES	Huile minérale	Collectée par CHIMIREC et traitée par EQIOM (39)
	Huile végétale	Collectée par TRIADIS et traitée par ASAP (09) / VALOLEIQUE (44)
PAPIER	Journaux, prospectus, archives...	Transféré au SYDOM puis recyclé par NORSKE SKOG à GOLBEY (88)
PILES & ACCUMULATEURS	Piles et accumulateurs	Collectées par Demain Environnement, triées par ADLCA Tri toutes piles
PLASTIQUES SOUPLES	Bâches plastiques souples	Collectées par Récup'39 à Saint-Claude
PLASTIQUE	Plastiques durs	Déposés au centre de traitement de Demain Environnement
PLÂTRE	Plaque de plâtre type BA13	Collecté par Récup'39 et recyclé par la société Placoplâtre à CHAMBERY
PNEUS	V. L.	Collectés et recyclés par Alpha Recyclage FRANCHE-COMTE à BREVANS
TOUT VENANT	Déchets ultimes sans filière de valorisation	Déposés à l'installation de stockage de déchets non dangereux de COURLAUX
VERRE	Bouteilles, pots....	Collecté par MINERIS

TRAVAUX 2024 EN DECHETTERIE :

MOIRANS / Création d'aires de stockage

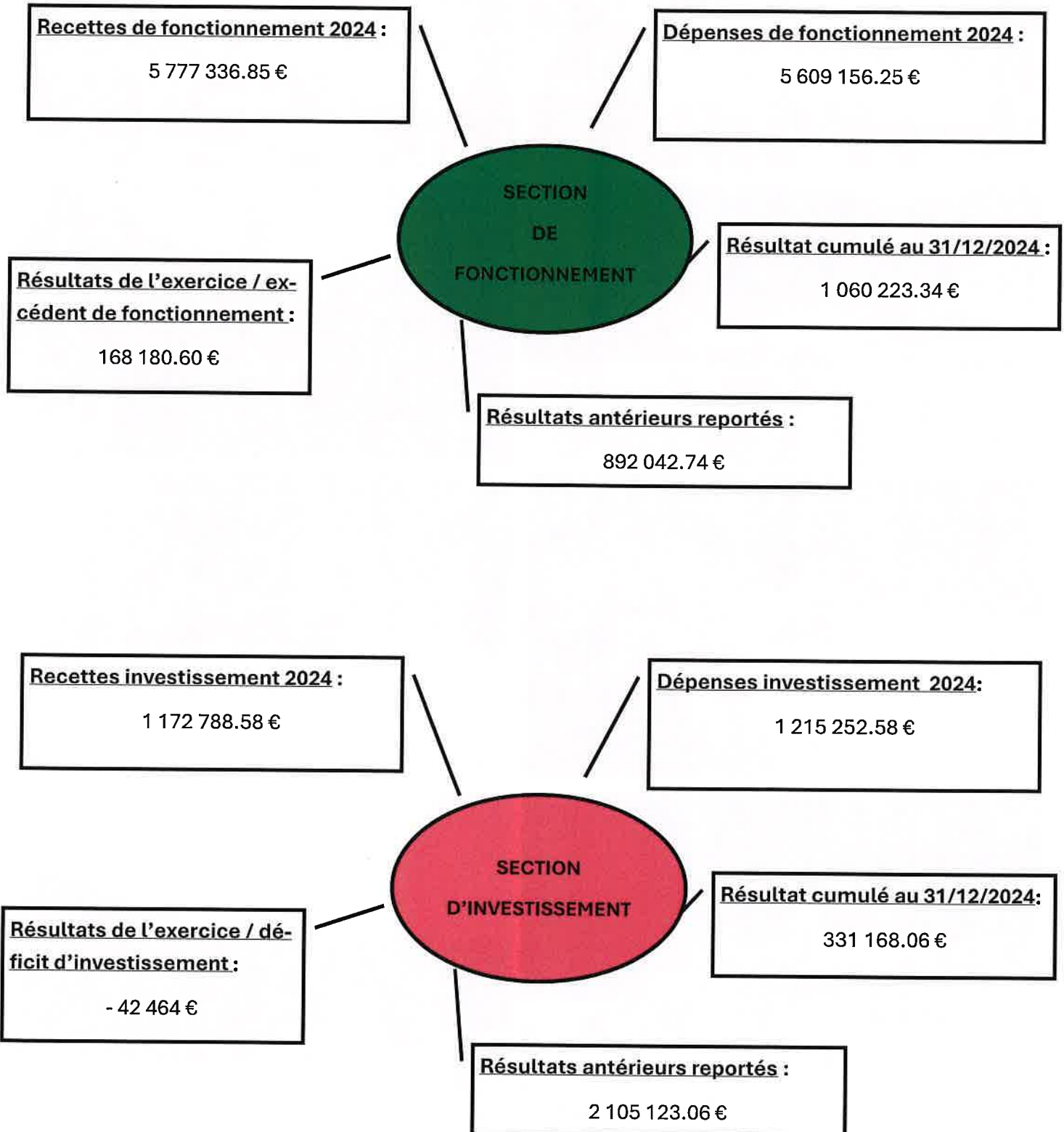


de la nouvelle déchetterie :



LE BUDGET

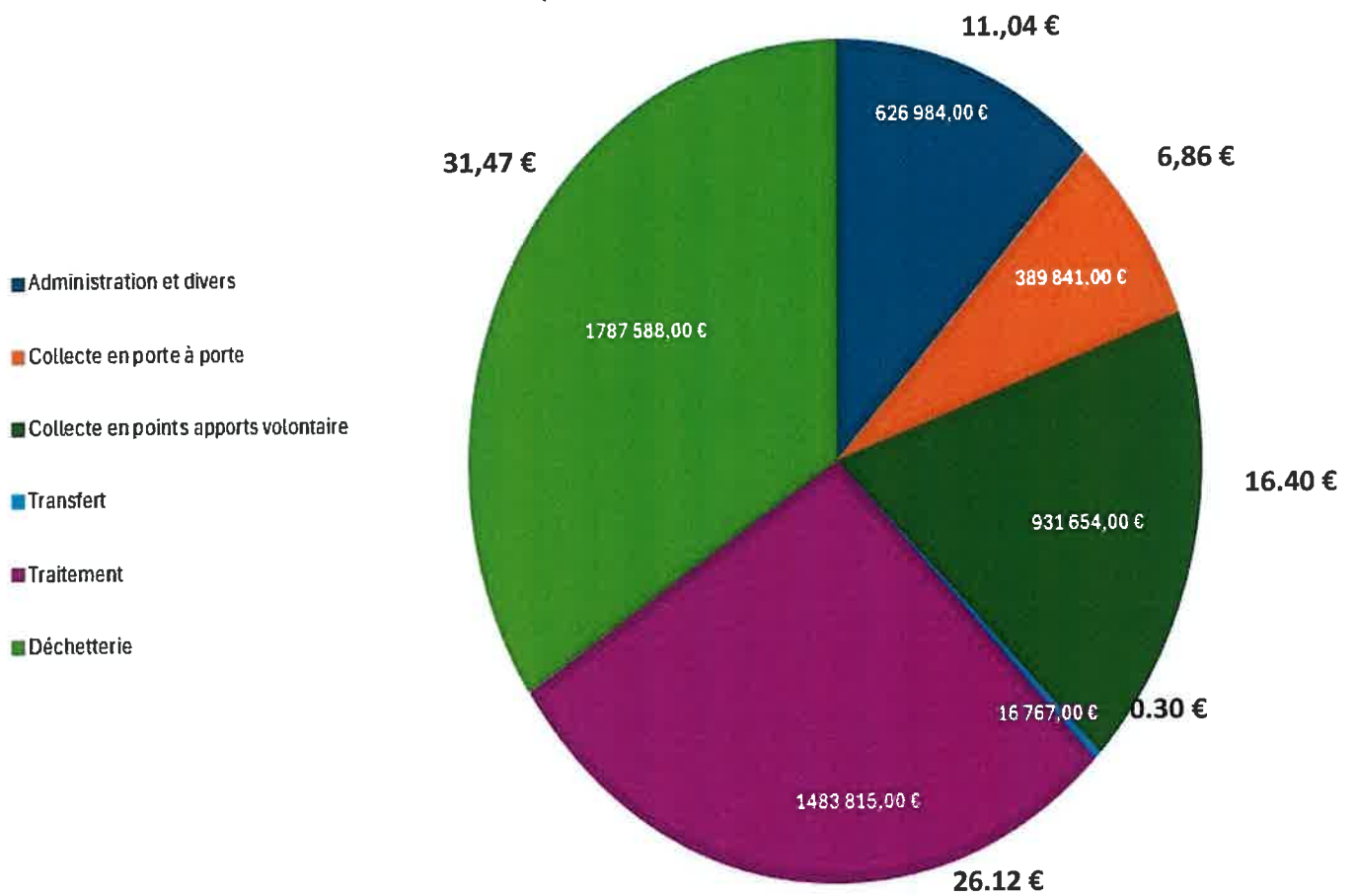
Compte Administratif sur l'exercice 2024



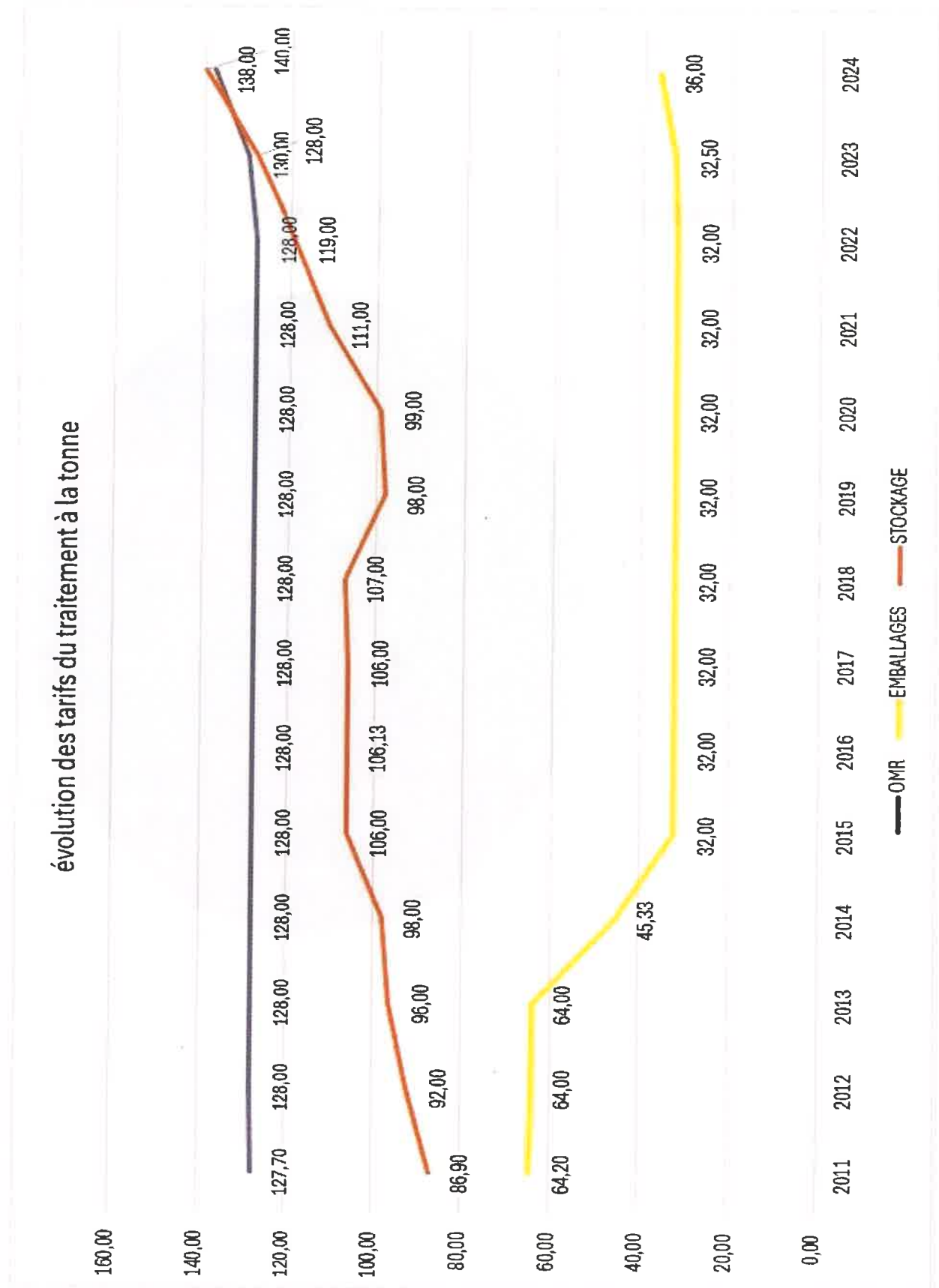
LE BUDGET

La répartition des coûts en 2024

RÉPARTITION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT 2024 (EN €/AN/HAB)



Evolution du coût facturé en €/tonne par le SYDOM du Jura pour le Traitement des OMR, des Emballages et du Tout-Venant



LA REDEVANCE SPÉCIALE

La Redevance Spéciale est instaurée sur le territoire du Sictom depuis le 1er/1/2003. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2023 ;

Le service d'élimination des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Calculée sur de la valeur locative et perçue sur la taxe foncière, son taux d'imposition est délibéré puis voté en Communauté de Communes.

En complément, la loi permet l'instauration d'une redevance spéciale aux producteurs de déchets non ménagers qui utilisent les services du SICTOM. (Loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Elle correspond au paiement de la prestation rendue par le SICTOM du Haut-Jura aux producteurs de déchets professionnels ou administratifs.

La redevance spéciale concerne uniquement: Les déchets de nature assimilable aux ordures ménagères résiduelles (conteneur gris) et aux déchets d'emballages recyclables -hors verre (conteneur jaune ou bleu) ; dont les quantités produites et présentées à la collecte ne représentent pas de contraintes techniques particulières pour le SICTOM.

Les déchets de productions d'industrie, les déchets de soins, les déchets à risques ne sont pas pris en charge par le SICTOM et doivent impérativement être pris en charge via les filières spécifiques.

En 2024, elle est calculée de la manière suivante, selon les cas de figure :

Au forfait pour les professionnels utilisant un point d'apport (semi-enterré) partagé ou les structures communales/publiques. Selon la taille, le type et l'activité de la structure, **4 forfaits « professionnels »** sont définis. Ils sont basés sur le coût réel du service, hors coût de déchetterie.

Ce tarif est révisé chaque année. Le mode de calcul appliqué est le suivant :

**REDEVANCE
SPÉCIALE =
FORFAIT PROFESSIONNEL-TEOM**

Prix à la tonne des OMR

220 €/tonne

Forfait en fonction de :

Forfait 1	Forfait 2	Forfait 3	Forfait 4	EXCLUSION DU SERVICE
220 €	770 €	1 650 €	2 750 €	

Crèche		nombre de places	moins de 30 places	30 places et plus			
École	Forfait du par structure	nombre d'élèves	jusqu'à 49 élèves	50 à 200 élèves	plus de 200 élèves		
Salle des fêtes			pour chaque salle				
Structures communales (forfait unique intégrant tous les sites de la commune : mairie, gymnase, cimetière, service techniques, hall, écoles et crèches et salle des fêtes)	Forfait du par commune	Selon le nombre d'habitants de la commune - source INSEE hors population touristique	moins de 500 hab.	500 à 1 499 hab.	1 500 à 4 999 hab.	Plus de 5 000 hab.	
Collège - Lycée		nombre d'élèves				200 à 300 élèves	au-delà de 300 élèves ou si > 20 tonnes
Santé - maison de retraite		Nombre de places		maison de retraite de moins de 20 résidents	maison de retraite de 20 à 60 résidents	maison de retraite de plus de 60 résidents	Si > 20 t/an
Hôpital (obligation de PAV dédié)							Si > 20 t/an
Restauration et Hébergement & traiteur		Nombre de salariés		1 à 2 salariés	3 à 9 salariés	10 à 15 salariés	16 à 19 salariés
Autre administration publique & activité tertiaire (assurance, activités financière de bureau, etc.)	Forfait du par structure	Nombre de salariés	Moins de 20 salariés	20 à 49 salariés	50 à 100 salariés		
Commerce de détail non alimentaires (*) dont les garagistes par exemple		Nombre de salariés	1 à 3 salariés	4 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 25 salariés	25 à 30 salariés
Commerce alimentaire ou Supermarché ou Industrie alimentaire		Nombre de salariés			1 à 4 salariés	5 à 7 salariés	8 à 10 salariés
Industrie (**)		Nombre de salariés - flux DMA assimilés uniquement		moins de 30 salariés (**)	30 à 49 salariés (**)	50 à 75 salariés (**)	Plus de 75 salariés

(*) : les déchets dangereux ne sont pas pris en charge par le service public

(**) : seuls les déchets assimilables aux DMA seront collectés dans le cadre du service public

Auréli pour les usagers équipés d'un point d'apport dédié.

Les coûts de facturation au litre de déchets produits qui s'appliquent sont les coûts réels supportés par la collectivité. Les ratios utilisés pour déterminer la quantité de déchets assimilés produite est basée sur la production de déchets globale de l'année n-1.

Le mode de calcul appliqué est le suivant :

REDEVANCE SPÉCIALE = (COÛT EN LITRE DE DÉCHETS GRIS/JAUNE X QUANTITÉ RÉELLE PRODUITE) - TEOM

Tarifs au litre	Année 2024
OMR	0.021€
EMB	0.017€

A la capacité d'accueil pour les hébergements de loisirs et de plein air. La redevance spéciale est basée sur la capacité d'accueil de la structure. Elle ne s'applique que sur les périodes d'ouverture au public de la structure. La prestation facturée est déterminée à partir du nombre d'emplacements pour les campings/ nombres de lits pour les centre de vacances . Elle est calculée comme suit :

REDEVANCE SPÉCIALE = (CAPACITÉ D'HEBERGEMENT X PÉRIODE ACTIVITÉ X COÛT EMLACEMENT PAR JOUR) - TEOM

NB : les établissements dont la production de déchets est connue sont facturés au réel.

Résultats 2024:

Nombres de contributeurs 2024 :	216
Montant de redevances spéciales 2024 attendue:	166 803.80€

Facturation :

En cas de fermeture ou d'ouverture de site dans l'année, la RS est facturée au prorata des semaines de prestation.

Les enjeux de l'obligation de tri à la source (loi AGEC) en vigueur depuis le 1er janvier 2024?



- Permettre à chaque producteur de valoriser déchets de préparation de repas, restes d'assiettes, déchets verts et de jardins; **Concrètement, sur le territoire du Sictom du Haut-Jura, la solution passe par la gestion de proximité de cette matière organique par compostage**, faute d'exutoire de traitement local, agréé sanitaire et d'un coût de collecte qui serait trop important.

- Maîtriser la hausse des taxes sur l'incinération et le stockage des déchets ;

- Répondre aux objectifs du PLPDMA sur la diminution des déchets traités .

Où en sommes nous ?

53% des ménages desservis par le Sictom résident en habitat pavillonnaire. Le Sictom du Haut-Jura poursuit ses opérations de distribution de composteurs à prix réduits.

Cette année 2024, 400 composteurs ont été mis à disposition des particuliers et des professionnels au tarif de 30€ pièce. Cela porte à **10 944** le nombre de bacs distribués depuis le début de l'opération.





Inauguration de la placette de compostage partagée quartier Serger sur la commune de Saint-Claude. JUIN 2024



Placette jardins partagés—Saint-Claude



Stand d'informations tri et compostage—Fête du Printemps 2024 Moirans en Montagne

Et pour l'habitat collectif

47% de la population du territoire réside en habitat collectif. Le Sictom du Haut-Jura accompagne les copropriétés, syndicats, bailleurs... volontaires à la mise en place de composteurs partagés.

En 2024, 10 nouveaux sites ont été inaugurés sur le territoire. (logements collectifs **La Maison pour tous**, copropriétés privées, campings, cantines, administrations publiques et entreprises privées).

Le déploiement de ces sites est conditionné à la présence d'une personne volontaire pour être désignée « référente » des composteurs .

Ces référents sont formés par nos soins à la bonne gestion du compostage.

Le Sictom reste présent pour effectuer les premiers transferts de matière, fournir de la matière structurante si nécessaire etc..



Placette de compostage Camping de la Bucle à Morbier / Juillet 2024

Nous profitons de ces campagnes de distribution pour informer les usagers aux bonnes techniques de compostage et faire un rappel global sur les consignes de tri, y compris les emballages.

Communication

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
 Reçu en préfecture le 21/10/2025
 Publié le
 ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE

Le SYDOM du Jura met à disposition de ses adhérents différents types de supports.

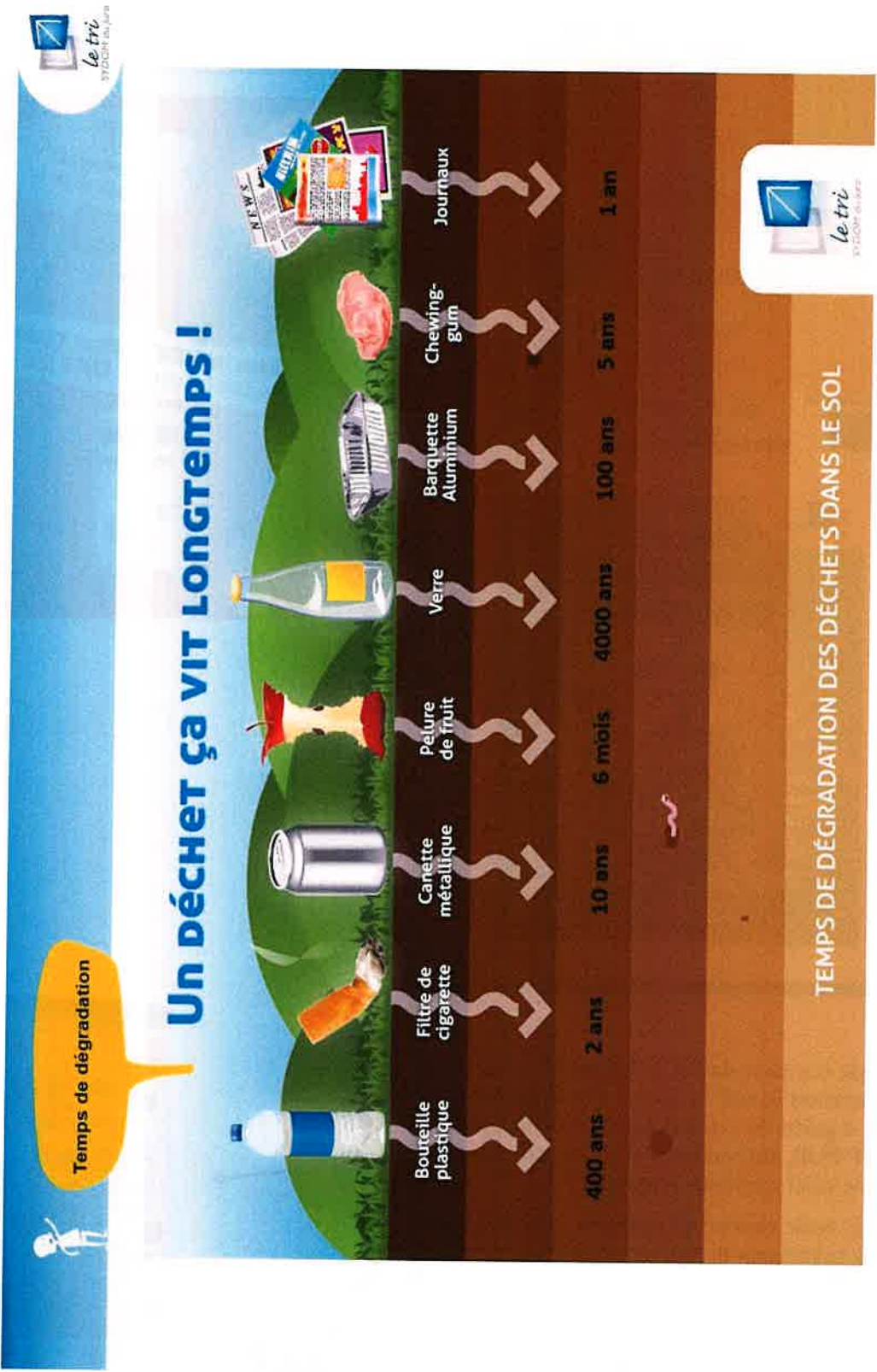


Nous avons aux bureaux du SICTOM du Haut-Jura, de la documentation (« Où va quoi », « le dictionnaire du tri », « guide du compostage... ») ou des autocollants (STOP PUB, autocollants de bacs gris et jaunes....) dont voici quelques exemples.

Ceux-ci sont à venir retirer directement, ou en nous contactant par téléphone et également par demande via le site internet letri.com .



Tableau du temps de dégradation dans le sol



GLOSSAIRE



BOM : Benne à Ordures Ménagères

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

ASL : Articles de Sport et de Loisirs.

Déchets dangereux : Déchets contenant, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Déchets verts : Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques ou Électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

OM (Ordures Ménagères) : déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : Fraction de déchets restant après le tri via les filières de collectes sélectives en place. Il s'agit de la part non valorisable des déchets ménagers et déchets assimilés produits.

CS (Collecte Sélective) : Fraction de déchets issues de collectes séparatives dans le but d'être valorisés par recyclage de la matière ou valorisation énergétique.

S.E. : Semi-enterrés ou Moloks

TV : En déchetterie, les déchets destinés à la benne "Tout Venant" ne possèdent pas de filière de recyclage ou de traitement spécifique.

6 x 4 : Terme usuel désignant les camions transportant les bennes de déchetterie. Il s'agit de camion comportant 6 roues dont 4 motrices.

TEOM : La Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM) s'applique à toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB). Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien. Elle apparaît sur l'avis de la taxe foncière. Lors du paiement, elle est incluse dans le montant global à payer avant le 15 octobre de chaque année. Les bases sont celles de la taxe foncière bâtie. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le



ID : 039-200090579-20251015-D_085_2025-DE

SICTOM du Haut Jura
2 Chemin de la Soule
39200 SAINT CLAUDE

COMITE SYNDICAL
Extrait du registre des délibérations
séance du onze février deux mille vingt cinq

DELIBERATION N°2-2025
(2 pages)
COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BERNARD,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par le Président du Comité Syndical M. Francis LESEUR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération n° du 13 mars 2024 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu la délibération du 28/11/2024 portant adoption de la décision modificative DM2 du budget principal pour l'exercice 2024,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que Monsieur Francis LESEUR, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alain BERNARD, 1^{er} Vice-Président pour le vote du Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif et toutes les autres pièces nécessaires,

1) Présentation est faite du compte administratif dudit exercice, lequel compte peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement 2024 : 5 777 336.85 €

Dépenses de fonctionnement 2024 : 5 609 156.25 €

Résultats de l'exercice / excédent de fonctionnement : 168 180.60 €

Résultats antérieurs reportés : 892 042.74 €

Résultat cumulé au 31/12/2024. Résultat à affecter : 1 060 223.34 €

Section d'investissement :

Recettes investissement 2024 : 1 172 788.58 €

Dépenses investissement 2024 : 1 215 252.58 €

Résultats de l'exercice / déficit d'investissement : - 42 464.00 €

Résultats antérieurs reportés : 2 105 123.06 €

Restes à réaliser : 1 731 491.00 €

Résultat cumulé au 31/12/2024. Résultat à affecter : 331 168.06 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité de :

- 2) **Constater**, les résultats des différents sections budgétaires et la stricte concordance entre le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 établi par le Comptable public,
- 3) **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- 4) **Arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) **Adopter** le Compte Administratif 2024,
- 6) **Autoriser** Monsieur le Président à signer le Compte Administratif 2024 et tout document et toute pièce s'y rapportant,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 11 février 2025.

Le Président, Francis LESEUR

